

**Bureau du 19 novembre 2001**

**Décision n° 2001-0274**

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : **Revente, à la Commune, de l'immeuble situé 23, rue de la République**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière - Service opérationnel - Subdivision nord

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 8 novembre 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2001-0150 en date du 25 juin 2001, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

A la demande de la ville de Rillieux la Pape et afin de permettre la restructuration du complexe sportif du Clos Penet, la Communauté urbaine a préempté, au prix de 76 224,51 € (500 000 F), un immeuble situé 23, rue de la République.

Il s'agit d'une parcelle de terrain de 719 mètres carrés sur laquelle est édifié un bâtiment de deux étages sur rez-de-chaussée.

Aux termes de la promesse d'achat présentée au Bureau, la ville de Rillieux la Pape, qui préfinance cette acquisition, s'est engagée à racheter à la Communauté urbaine ledit bien au prix de 76 224,51 € (500 000 F) précité, conforme à l'avis des services fiscaux et à lui rembourser tous les frais inhérents à l'acquisition ;

Vu ladite promesse d'achat ;

Vu la délibération du Conseil n° 2001-0150 en date du 25 juin 2001 ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** ladite promesse d'achat.

**2° - Autorise** monsieur le président à la signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

**3° - Le montant** de cette cession, soit 76 224,51 € (500 000 F) ainsi que les frais d'actes notariés, feront l'objet d'une inscription en recettes au budget de la Communauté urbaine - exercice 2001 - compte 458 200 - fonction 824 - opération 0097.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,